

celle-ci leur fait parvenir en Allemagne.

Assistance des Femmes en couches. Le Conseil donne un avis favorable à la demande de M<sup>me</sup> d'Erfurth qui est sur le point d'avoir son huitième enfant.

Assistance aux familles nombreuses. M<sup>me</sup> d'Erfurth et Bernard sont admises à bénéficier de la loi du 14 juillet 1913 sur l'assistance des familles nombreuses, toutefois il est fait observer que cette dernière est réfugiée, et n'a pas son domicile de secours à Orsay.

Assistance aux Vieillards. Le Conseil donne un avis favorable aux demandes suivantes :

Veuve Broeur admise en 1<sup>re</sup> partie

Veuve Lorracher admise en 2<sup>e</sup> partie

Veuve Cordier admise en 1<sup>re</sup> partie

Veuve Fabre admise en 1<sup>re</sup> partie à partir du 19 avril 1916.

Demoiselle Richardière admise en 1<sup>re</sup> partie

Protégés :

Qui 4 - Non 3 - (Jul 1)

Veuve Maillé admise en 1<sup>re</sup> partie, avec secours pour les enfants, à partir de la guerre.

Femme Guérin, née Grauwogel, son mari continuant de travailler et étant son soutien légal, non admise.

M<sup>me</sup> Louis, domiciliée à Chateaufort (Seine), mais ayant son domicile de secours à Orsay. Ses enfants se trouvent dans une situation à pouvoir subvenir aux besoins de leur père, non admis.

Lecture faite, tous les membres présents ont signé.

Le Président

O. Girard

Secrétaire

Joseph Ogilby

J. P. G. G.

France du 5 février 1916.

## Convocations.

Du mardi 1<sup>er</sup> février 1916.

Convocation du Conseil municipal pour  
le Samedi 5 février, à la Mairie, à 8<sup>h</sup> du  
soir, pour délibérer sur les affaires inscrites  
à l'ordre du jour.

Le Maire.



Le Samedi 5  
février, à 8 heures du soir, le Conseil mu-  
nicipal d'Orsay, s'est assemblé, après  
avoir été régulièrement convoqué, à la  
Mairie, lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de M. L'apostolle Maire.  
Étaient présents: M. L'apostolle, Maire,  
Charbon-Egros Adjoint, Olivier, Secrétaire,  
Grégoire Girard, Morjelle.

Étaient absents: M. L'apostolle excusé, Ra-  
cahy, et M. L'apostolle, Bisson, Brau-  
d'Allier, Agassant, actuellement mobilisés.  
A la majorité des voix, M. Girard est élu  
secrétaire, fonction qu'il a acceptée.

Le procès-verbal de la dernière séance est  
lu et adopté sans observation.

Approvisionnement  
de charbon.

Le Conseil est d'avis de faire l'acquisition  
de deux wagons de charbon, pour les usages  
des services communaux.

Vote sur les fonds libres de l'exercice courant  
la somme nécessaire pour le paiement de cette  
dépense et prie M. le Préfet, en raison de  
l'état de guerre, de dispenser la Commune  
à titre exceptionnel, de devis, marchés et  
enregistrements.

Fait

Le Conseil ajourne les décisions à prendre  
pour obvier aux inconvénients qui se

Journal du point produisent par suite du manque de lais-  
 M. M. Girard, Grégoire et Olivier sont désignés  
 pour faire partie de la Commission chargée de  
 désigner, conformément à la circulaire pré-  
 fectorale du 12 janvier dernier, des militaires  
 1° N'ayant pas de famille. 2° Se trouvant  
 sans ressources.

Traitement du  
Directeur de l'école  
de Garçons.

En raison des dépenses toujours croissantes  
 du Budget communal, et notamment  
 celles de l'Instruction primaire, le Conseil  
 décide que le traitement du Directeur de  
 l'École de Garçons, <sup>à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1916</sup> sera fixé comme il suit

- Supplément de traitement . . . . . 600<sup>fr</sup>
- Indemnité de logement . . . . . 500<sup>fr</sup>
- Indemnité de chauffage . . . . . 60<sup>fr</sup>

La gratification de 1100<sup>fr</sup>, inscrite à l'art. 71,  
 du Budget primitif, est annulée pour 1916,  
 et les années suivantes.

Fait et délibéré en séance à la Mairie d'Or-  
 say, les jours, mois et an susdits.

R. Girard  
 Grégoire  
 Olivier

Séance du 20 février 1916.

Convocations.

Du mardi 15 février 1916.  
 Convocation du Conseil municipal, pour le  
 dimanche 20 février, à la Mairie, à 8<sup>h</sup> 1/2  
 du soir, afin de délibérer sur les affaires  
 inscrites à l'ordre du jour de la séance de  
 février.

Le Maire  
 A. L...

L'an mil neuf cent seize, le Dimanche  
 février, à 1<sup>h</sup> 1/2 du soir, les Membres formant  
 l'assemblée municipale d'Orsay, se sont réunis  
 à la Mairie, sous la présidence de  
 M. Capostolle, Maire.  
 Étaient présents: M. M. Capostolle Maire, De  
 Lécœur, Lacoury, Grégoire, Girard, Lécœur,  
 Alexis

Étaient absents: M. M. Charton, Pégros Ad-  
 joint, Moyelle excusés, et M. M. Dreneux,  
 Sellier Camille, Trouvé, Bissou, et Agues-  
 sard Paul, actuellement mobilisés.  
 M. Girard élu secrétaire lit le procès  
 verbal de la dernière séance qui est ac-  
 té sans observation.

Rosière.

Après avoir entendu la lecture du  
 rapport présenté par M. le Maire concer-  
 nant la dot de la Rosière,  
 Le Conseil.

1<sup>re</sup> les testaments de Archangé et Dubreuil  
 2<sup>o</sup> la délibération des exécuteurs testa-  
 mentaires et légataires universels en date  
 du 11 juin 1895,

3<sup>o</sup> les délibérations de la Commission  
 administrative de la commune d'Orsay, en  
 date des 27 Mai 1895 et 9 Mars 1896, et celle  
 du Conseil municipal du 28 Mars 1896, fixant  
 à 2662<sup>76</sup> l'excédent annuel des recettes, dues  
 par l'Espic à la Commune, délibération approu-  
 vée par Monsieur le Préfet,

Délibère et décide à l'unanimité,  
 En 1916, il sera procédé à la nomination  
 de deux rosières, pour les années 1915,  
 et 1916.

La dot de chacune se composera des rentes  
 Archangé et Dubreuil, années 1915 - - - 600<sup>00</sup>  
 - - - - - 1916 - - - 600<sup>00</sup>

-----  
 Total - - - 1200<sup>00</sup>  
 Aucune somme, autre que celle qui résulte

*Deliberation annullée*

des actes de fondation ne sont attribués à la dot de la Posière, pour les années 1915 et 1916; le supplément qui lui était annuellement attribué, sera versé à l'article du Budget additionnel de 1916 à Secours de Guerre pour le soulagement des pauvres si éprouvés par l'état de guerre, ce qui est conforme au désir des testateurs.

Dot de la Posière de 1915.

En raison des événements actuels, le Conseil municipal, par délibération du 13 février 1915, avait ajourné la nomination de la Posière de ladite année.

*Deliberation assemblée*

En désignation de cette Posière, ayant lieu en 1916, le Conseil est d'avis que de doter de 600<sup>fr</sup> et prie M. le Maire, après approbation préfectorale, d'inscrire ladite somme sur les fonds libres de l'exercice courant.

Comité l'action agricole

En conformité de la circulaire préfectorale en date du 12 février présent mois, le Conseil municipal désigne trois agriculteurs devant faire partie du comité d'action agricole, et qui sont :

M. H. Régisot - Ferme - au Col Pinier  
M. Martin Solca - Ferme - à Mandéteux  
M. Raffray - Ferme - Cultivateur - à Casary.

Secours de Guerre.

En raison de ces circonstances actuelles et par suite des nombreuses familles nécessiteuses, le Conseil est d'avis d'autoriser M. le Maire de prélever la somme de Deux mille francs, sur les fonds disponibles de 1916, à titre de secours de guerre.

Fouritures scolaires.

M. le Maire présente au Conseil les mémoires de la Librairie Luchette, 74, Rue Leveillé, Paris, et comprenant les fournitures classiques destinées aux écoles primaires de Casary et dont le prix dépasse de 610<sup>fr</sup> le crédit affecté à cet objet.

Le Conseil autorise M. le Maire, sans approbation de Monsieur le Préfet, à prélever ladite somme de 610<sup>fr</sup>, sur les fonds libres de

l'exercice 1915  
 honoraires dus à M. le Maire déposés par le bureau un mémo  
 M. Cognard Administrateur des honoraires dus à feu M. Sauvageot  
 trateur parissire de à La Viscau, pour différents constats, et  
 l'étude de feu M. Sauvageot Requête de la Commune d'Erangy

Considérant que la dépense en régie  
 autorise M. le Maire, à prélever la somme  
 de 66<sup>fr</sup> 80, sur les fonds libres de l'exercice  
 1916, ladite somme devant être mandatée  
 à M. Cognard, Administrateur parissire,  
 et l'étude de feu M. Sauvageot

Règlementation de l'industrie de vidanges  
 Après lecture de la circulaire préfectorale  
 en date du 2 janvier, présent mois, relative  
 à la réglementation de l'Industrie  
 des vidanges.

Considérant que les déversements clandestins  
 de matières fécales dans les égouts, les canaux  
 d'eau, sur les bords des rivières, dans les champs  
 sans autorisation des cultivateurs, voire même  
 dans les caniveaux de la voie publique, présentent  
 un danger pour la santé publique.

Le conseil invite M. le Maire à prendre un arrêté  
 portant addition au règlement sanitaire municipal  
 en date du 10 Novembre 1903.

Citation à l'ordre de l'Armée  
 Ordre de l'Armée N° 141  
 Général Commandant la 10<sup>e</sup> Armée  
 cite à l'Ordre de l'Armée

Le Capitaine de réserve Thobie Hippolyte  
 Michel, commandant la compagnie  
 du 10<sup>e</sup> Régiment de Génie

Officier vigoureux et énergique. Adressant  
 depuis le début de la campagne de nombreuses  
 preuves de ses brillantes qualités militaires.  
 Au cours des dernières attaques, a vigoureusement entraîné le peloton pendant  
 tous ses ordres, avec les troupes d'assaut  
 et a réussi, malgré le feu le plus violent  
 à exécuter les travaux difficiles qui lui  
 avaient été confiés.

Au Quartier Général le 30 Novembre 1915

Citation à l'Ordre de la Brigade active

Le Général commandant la 10<sup>e</sup> Armée.  
Signé, d'Orbal.  
73<sup>e</sup> Division Brigade active 167<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie. Citation à l'Ordre de la Brigade active.



Le Général commandant la 1<sup>re</sup> Brigade active de Loul cite à l'Ordre de la Brigade Jouard un vaillant escadron, agent de liaison, à la 5<sup>e</sup> Cie numéro matricule 2379.

Motif de la citation. Il a cessé d'assurer la liaison entre la section de mitrailleuses et les Chefs des unités voisines durant les combats des 20 et 21 Janvier 1915, sous un feu violent de mortier et d'Artillerie. Il était déjà fait remarquer pour son courage dans les combats précédents. 25 Juin 1915.

Le Général commandant la Brigade active Signature illisible. Extrait certifié conforme. En campagne, le 20 Octobre 1915. Le lieutenant Colonel Saugoyne, commandant le 167<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie.

Commission des Finances



Sont nommés provisoirement, membres de la commission des Finances: M. G. Grégoire, Evêque, et Ducoury. Leur mandat finira à la fin des hostilités.

Divers



Le Comité d'autorité par le Maire à donner des Bons de charbon, aux Gendarmes en service. Sa demande et honoraires, et celle de leur veuve femme, est rejetée. Sa demande de Mme Brun, cantinière aux Moucheries, pour laquelle elle sollicite l'autorisation de faire de la Meunerie, est rejetée. Sa demande de subvention de la Société d'enseignement ménager, à Versailles, est rejetée.

Assistance aux Vieillards



Veuve Delahaye née François, admise en 1<sup>ère</sup> partie, au taux mensuel de 10<sup>fr</sup>, son gendre M. Ribault, pouvant lui donner 10<sup>fr</sup> par mois.

Veuve Dugeren née Colly, admise en 1<sup>ère</sup> partie, au taux mensuel de 20<sup>fr</sup>.

Veuve Floret née Guilmin Admise en 2<sup>e</sup> partie, son domicile de secours étant Paris, avec avis favorable pour son admission dans une Maison de Retraite du département de la Seine, par suite d'une incapacité de pouvoir gagner sa vie.

Bernard Mathurin Marie Admis en 2<sup>e</sup> partie, entré à l'hôpital d'Orsay, sur la Réquisition de la Commune de Gif sur Seine et Oise, avec avis favorable pour son admission à l'asile départemental des Petits-Dés, se trouvant sans famille et dans l'impossibilité de subvenir à ses besoins.

Assistance aux familles nombreuses

Solixène 4 enfants, Admis au taux mensuel de 5<sup>fr</sup>.  
d'Enferth. Admis pour une allocation complémentaire de 5<sup>fr</sup> par mois, après un nouvel enfant né le 18 Janvier 1916.

Lecture faite, les membres présents ont signé.

*[Signatures]*  
M. Girard

## Seance du 19 Mars 1916.

### Convocation -

Du lundi 13 Mars 1916.

Convocation du Conseil municipal pour le dimanche 19 Mars, à 2 heures, à la Mairie, à l'effet de désigner les Prosières de 1916 et 1917.  
Le Maire.

Par un mil neuf cent seize, le Dimanche 19 Mars, à 2 heures du soir, le Conseil municipal s'est réuni, à la Mairie, lieu ordinaire de

ses séances, sous la présidence de M. Lapostolle  
Maire.

Présents: M. M. Lapostolle maire, Charton Degros, adjoint  
Olivier-Ecœur, Macary, Grégoire - Girard, Nozelle,  
Laroque.

Le Conseil étant composé comme il est dit ci-  
dessus, et assisté des personnes notables qui con-  
voquées, à la date du 13 Mars, présent mois, ont  
répondu à l'appel de leur nom, et qui sont:  
M. M. Expicida, Curé, André docteur, Duvirier -  
Formé, Espère, Baron - Gleize Perrée, Gésitair  
Bouffard.

Après avoir entendu la lecture de l'art. 6, du  
testament de M. Leuchangé, relatif à l'élection  
des Posières.

Procède à l'élection des Posières 1915 et 1916.  
Les jeunes filles qui sollicitent les suffrages sont  
au nombre de Dix:

M. Melle  
1 Barrier Aline, née le 12 Décembre 1893 à Orsay  
Vandeville Marthe née le 25 Mars 1894 - id -  
1 Zuisson Ceile née le 15 Avril 1894 - id -  
Guérin Eia née le 15 Avril 1894 - id -  
Juliv Evie née le 10 Octobre 1894 - id -  
Sacherey Albertine née le 8 Janvier 1895 à Bures  
Pouffillon Alice née le 10 Janvier 1895 à Orsay  
Férchal Gorgette née le 15 Janvier 1895 - id -  
Crenadier Fernande née le 16 Avril 1895 - id -  
M. Grossard Suzanne née le 11 Avril 1897 - id -

Le dépouillement du scrutin a donné  
les résultats suivants:

1<sup>er</sup> Cour — 19 votants — 2<sup>ème</sup> Cour — 19 votants — 3<sup>ème</sup> Cour — 11 votants

Noms	Ballots	Noms	Ballots	Noms
		<u>Rosière de 1915</u>		
M. Buisson Cécile	15	/		
M. Vandeville Marthe	2	/		
M. Jutin Eugie	1	/		
M. Serchal Gorgette	1	/		
		<u>Rosière de 1916</u>		
M. Jutin Eugie	9	M. Jutin Eugie	10	
M. Guérin Léa	5	M. Guérin Léa	7	
M. Vandeville Marthe	2	M. Vandeville Marthe	1	
M. Barriet Aline	2	M. Barriet Aline	1	
M. Garpillon Alice	1			

Mlle M. Buisson Cécile  
 Mlle Jutin Eugie  
 ayant obtenu le plus grand nombre de voix,  
 ont été proclamées Rosières, la 1<sup>ère</sup> pour  
 l'année 1915, et la 2<sup>ème</sup> pour l'année 1916.  
 Leur couronnement est fixé au Dimanche 14 Mai  
 et en raison de l'état de guerre, aura lieu sans  
 cérémonie.  
 Et ont signé les Conseillers et les Notables présents.

A. Lepinard & P. Motteu E. Favre  
 M. André  
 M. Charoquet  
 M. Puffoy  
 M. Lecours  
 M. A. L. L. Wozell



Simons

Le conseil décide que la Veuve Gaspard  
recevra une pension supplémentaire mensuelle  
de 10<sup>fr</sup> pendant l'année 1916.  
Les médicaments sont payés plus d'ordres  
suivants de M<sup>rs</sup> Chiron

Citations.

Grand quartier Général des Armées, Ordre  
N<sup>o</sup> 2463 D. Extraire.  
L'acte de naissance a été conféré au  
militaire dont le nom suit:  
Dernier Henri Gustave Matricule 7086,  
soldat de la 13<sup>e</sup> Compagnie du 43<sup>e</sup> Régiment  
d'Infanterie coloniale.  
Bon soldat, qui s'est bien conduit au com-  
bat du 20 Août 1914, au cours duquel il  
a été blessé trois fois au bras droit.  
Sa présente nomination comporte l'attribu-  
tion de la croix de guerre avec palme.

Signé: Joffe.

Le Sapeur Mathurin soldat au 2<sup>e</sup> Régiment  
d'Infanterie coloniale 13<sup>e</sup> Compagnie, matricule  
9594.

Acte de naissance par arrêté ministériel  
du 8 Octobre 1915.

Croix de guerre avec palme. Ordre du 21  
Septembre 1915.

Fait et délibéré, en la Mairie d'Orsay, le  
jour, mois et an susdits.

Le Maire J. Joffe

Le Secrétaire J. Joffe

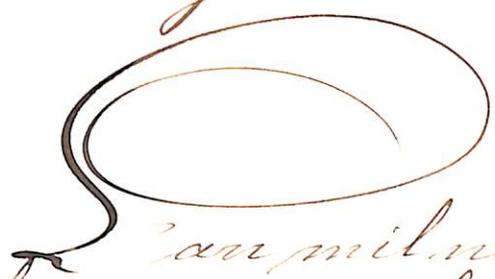
Leance du 6 Mai 1916.

Convocation.

Du Mercredi 3 Mai 1916.  
Convocation du Conseil municipal, pour le

Samedi 6 Mai, à la Mairie, à 8 heures du soir, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Le Maire.  
A. P. B. H. H.



L'an mil neuf cent seize, le 6 Mai, à 8 heures du soir, le Conseil municipal de la Commune d'Orsay, dûment régulièrement convoqué, s'est assemblé dans la salle de ses séances, pour la présidence de M. E. Apostolle Maire.

Présents: M. M. E. Apostolle Maire, Charbon Degros Adjoint, Olivier. Secrétaire, Racary, Grégoire, Girard et Meyolle.

Absents: M. M. Droux, Lottier Camille, Emile Bisson, et Lassant Paul, actuellement mobilisés.

En conformité de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire. M. Girard a été désigné pour remplir ces fonctions.

Ecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance, lequel est adopté sans observation. Le Garde Champêtre. Il est accordé gratuitement au Garde champêtre, 15<sup>me</sup> de gaz, par mois, et afin de lui permettre une surveillance plus active des champs, sa femme devra s'occuper <sup>tous les jours</sup> des travaux de propreté à faire dans les salles de la Mairie.

Garde Champêtre

Œuvre des pupilles de l'école laïque.

Il est donné lecture au Conseil, d'une circulaire de M. Ferrant, Inspecteur d'Académie à Versailles, relative à l'œuvre des pupilles de l'école laïque.

Considérant que cette œuvre a pour but d'appuyer, aux orphelins de la guerre un supplément de ressources pécuniaires, et en même temps une tutelle morale.

Délibère une subvention de 50<sup>fr</sup> est votée pour cette œuvre, elle sera mandatée par le cercle des dépenses imprévues, de l'exercice 1916.



L'an mil neuf cent seize, le Samedi 3 Juin, à 8 heures du soir, le Conseil municipal d'Orsay, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de ses séances, sous la présidence de M. Eupostolle, Maire, pour la session ordinaire de Mai.

Etaient présents: M. M. Eupostolle, Maire, Charton, Egros Adjoint, Olivier, Grégoire Girard, Moyelle et Caroque.

Etaient absents: M. M. Racary, Recev. et M. M. Dreux, Bisson, Erbaudé, Seltier et Agassant actuellement mobilisés.

M. Girard a été désigné comme secrétaire il donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté sans observation.

Compte de Gestion

Le Conseil approuve le compte de gestion de l'exercice 1915, présenté par M. Francis, Receveur municipal, et dont les Recettes et les dépenses s'élèvent à savoir:

Recettes	_____	72.009 <sup>14</sup>
Dépenses	_____	64.124 <sup>10</sup>
Excédent de recettes	_____	7.885 <sup>04</sup>

Laquelle somme sera portée au chapitre additionnel de 1916.

Compte administratif

M. le Maire rend compte au Conseil municipal des recettes et des dépenses effectuées pendant l'année 1915.

Après ce compte rendu, M. le Maire se retire de la salle.

Le Conseil procède à la nomination d'un président.

M. Moyelle ayant obtenu la majorité des suffrages, est élu président.

Le Conseil émet un vote favorable sur le compte administratif présenté par M. Eupostolle Maire, et comprenant les recettes recouvrées et les dépenses faites pendant la durée de l'exercice 1915.

